



RECHARGES AUTOMOBILES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S A S au capital de 4 000 000 €

R C S Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 17/01/2024

Echéance le : 29/02/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document 4354283	N° Client 0165285	Votre Commande	Marque	VIN Zone Expedition - 03	N° Immatriculation	Kilomètre	N° Commande 4992219	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4992219 DU 17/01/2024 ** FP-199-WX								
COMMENTAIRE R A : FP-199-WX NUMERO DE COMMANDE								
E RADIATEUR PSA		1691075180		4	116,52	40,00	69,91	
Pièces en commande 1								
JOINT DE THERMOCONTACT		024318	1,00	4	3,94	20,00	3,15	3,15
BOUCHON FILETE		024306	1,00	4	6,07	15,00	5,16	5,16
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 8,31								
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIV LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
		Total hors taxe		Montants T V A			Total T T C	
PI : 8,31				acquies sur les debits suivant autorisation de l'Administration			9,97	
MO : 0,00		8,31		8,31				
DIV : 0,00				1,66				

Coupons à joindre à votre règlement

N° Document N° Client N° Commande

4354283 0165285 4992219

Echéance le : 29/02/2024

17/01/2024

9,97



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT. Toutes nos ventes (pièces, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux. L'acceptation de la facture de facturation est le seul moyen d'acquiescement. Le client acheteur est un professionnel en possession de la carte de crédit de la Caisse de Crédit. Les remboursements sont effectués sur la base de la facture de facturation. Les remboursements sont effectués sur la base de la facture de facturation. Les remboursements sont effectués sur la base de la facture de facturation.



RESERVES DE PROPRIÉTÉ. Les marchandises restent la propriété de la Caisse de Crédit jusqu'à la date de paiement de la facture de facturation. Les marchandises restent la propriété de la Caisse de Crédit jusqu'à la date de paiement de la facture de facturation. Les marchandises restent la propriété de la Caisse de Crédit jusqu'à la date de paiement de la facture de facturation.